

MONTBRISON Éducation

# Beauregard : une maternelle inclusive pour enfants autistes

Depuis le 9 novembre, l'école maternelle de Beauregard accueille une Unité d'enseignement maternelle pour enfants avec un trouble du spectre autistique. Le dispositif a vu le jour grâce à l'ARS, la Région académique Auvergne Rhône-Alpes, la Ville de Montbrison et l'association Pep 42.

« Nous avons toujours été sensibilisés à la situation des enfants ayant des troubles autistiques. Nous menions une réflexion en mairie pouvant répondre au manque de structure lorsque le projet porté par l'Agence régionale de santé (ARS) et l'Éducation nationale pour la création d'une Unité d'enseignement maternelle pour les enfants avec un trouble du spectre autistique a été porté à notre connaissance. Nous avons à la maternelle Beauregard la possibilité d'avoir cinq classes alors que seulement quatre étaient utilisées », lance en préambule Christophe Bazile, maire de Montbrison.

## Des travaux d'un montant de 100 000 euros

Rapidement, les travaux d'agrandissement pensés par l'architecte Philippe Blanc, d'un coût de 100 000 euros, sont lancés pour offrir des locaux fonctionnels, permettant aux enfants d'évoluer dans le meilleur environnement possible.

« Cette Unité d'enseignement en maternelle pour en-

fants autistes (UEMA) est la seconde dans la Loire, après celle de Saint-Jean-Bonnefonds », précise Nadège Grataloup, directrice de l'ARS départementale.

Six élèves porteurs d'un trouble du spectre autistique, âgés de 3 à 6 ans, sont actuellement accueillis au sein de la maternelle de Beauregard, depuis le 9 novembre. L'opportunité pour eux de suivre leur scolarité dans une école ordinaire grâce à un enseignement spécialisé et à l'accompagnement de personnel médico-social.

## « Il faut maintenant qu'ils deviennent pleinement des élèves »

« Ces enfants commencent leur carrière d'élève. Il faut maintenant qu'ils deviennent pleinement des élèves. Plus on les stimule, plus on leur donne des possibilités. La volonté est de mettre en place un parcours scolaire en adéquation avec leur potentiel », explique Éric Fuentes, inspecteur de l'Éducation nationale, chargé de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés. Un dispositif porté par la Pep 42, en appui de l'Éducation nationale, qui a pu compter sur l'implication de l'équipe pédagogique dirigée par la directrice de l'école, Stéphanie Chazalet.

Et Dominique Poggioli, inspecteur d'Académie de la Loire, de conclure : « Il fallait pour ce beau projet un bel écrin. » C'est véritablement chose faite.

Cécile VERRIER  
cecile.verrier@leprogres.fr



Tout a été pensé pour le bien-être des enfants avec un trouble du spectre autistique.  
Photo Progrès/Cécile VERRIER

## « L'une des plus belles réalisations que nous avons faite depuis notre arrivée »

Lors du conseil municipal de jeudi soir, la signature de la convention de partenariat entre la mairie et la Pep 42, gérant la classe UEMA a été adoptée par les élus.

L'occasion pour le maire Christophe Bazile de rappeler : « Cela fait des années que nous sommes sollicités par des parents pour la création de ce type d'unité. Nous voulions une structure dans l'élémentaire pour soulager et donner un moment de répit aux pa-

rents. Finalement, cela s'est fait pour les maternelles. L'unité sera composée d'une équipe pédagogique et une équipe médico-sociale. Les enfants pourront être scolarisés avec les autres élèves, pour une scolarité classique. Nous avons des échanges très poignants avec les équipes spécialisées et les parents. C'est l'une des plus belles réalisations que nous avons faite depuis notre arrivée en 2014. »

## Un accompagnement spécifique

Le dispositif UEMA donne un cadre spécifique et sécurisant permettant de moduler les temps individuels et collectifs pour chaque élève autour d'un parcours de scolarisation et d'interventions éducatives et thérapeutiques précoces.

Les élèves bénéficieront d'un nombre important de personnes les encadrant (sept personnes recrutées) pour l'accompagnement médico-social, avec la présence en classe de professionnels éducatifs (éducateur spécialisé, éducateur jeunes enfants, moniteur éducateur et aide médico-psychologique), de professionnels paramédicaux (orthophoniste, psychomotricien) et d'un temps de psychologue.

Cet étayage médico-social est apporté par la PEP 42, avec le financement de l'ARS, à hauteur de 280 000 euros par an. Pour renforcer l'accompa-



Les élèves bénéficient d'un nombre important de personnes les encadrant. Photo illustration Maxime JEGAT

gnement scolaire, la présence d'un enseignant spécialisé est financée par l'Éducation nationale.

La présence d'une unité d'enseignement au sein d'un établissement scolaire permet aux élèves en situation handi-

cap de partager des projets communs avec les autres élèves de l'établissement. Ce partage encourage le sentiment d'appartenance, la solidarité et la coopération entre élèves, dans le respect des différences de chacun.

## REPÈRE

### ■ Qu'est-ce qu'une unité d'enseignement autisme ?

C'est l'une des modalités de scolarisation, en milieu ordinaire, d'élèves admis dans des établissements ou services médico-sociaux.

Il s'agit d'une classe dédiée à un petit groupe d'élèves en situation de handicap, au sein d'un établissement scolaire ordinaire.

### ■ Qui sont les enfants concernés ?

Ce dispositif s'adresse plus particulièrement à des élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme et n'ayant pas acquis suffisamment d'autonomie, de langage et/ou qui présentent à un moment de leur parcours des difficultés substantielles dans leurs relations sociales, de communication, de comportement. Leur orientation dans le dispositif se fait par l'intermédiaire de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de la Loire.